

Sarthe (72)

Crannes-en-Champagne.

- En totalité, la chapelle Notre-Dame-de-Pitié-Dieu, selon l'emprise délimitée par un trait rouge sur le plan annexé à l'arrêté (cad. B 987) : **inscription par arrêté du 15 juin 2017.**

Crosnières.

- Les éléments suivants entrant dans la composition du château de la Bouillerie, selon l'emprise détaillée par un trait rouge sur le plan annexé à l'arrêté : l'allée avec ses plantations d'alignement, la fabrique de jardin néoclassique, la chapelle Saint-Blaise (cad. ZM 1, 25 ; ZO 12, 52) : **inscription par arrêté du 1er juin 2017.**